

Département
SAONE ET LOIRE
Canton
SAINT REMY
Commune
SAINT-REMY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

N° 053/24

ARRETE DU MAIRE

**Objet : Réglementation circulation**

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code de la Route, notamment son article R 411-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,

Vu la demande présentée par Monsieur BONNEMAISON, Président du club de pétanque de SAINT-RÉMY, pour l'organisation d'un concours de pétanque,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le parking de la salle Florent Pagny, rue des Alouettes lors de cette manifestation,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :**

Le samedi 06 avril 2024 de 07 heures 00 à 23 heures 00, afin de permettre l'organisation du concours de pétanque par le club de pétanque de SAINT-RÉMY, le stationnement sera réservé uniquement aux participants et aux organisateurs de cette manifestation, sur le parking de la salle Florent Pagny.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation résultant de la présente réglementation sera mise en place par le centre technique municipal.

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, le Commissariat de Police de Chalon-sur-Saône, Monsieur le responsable de la Police Municipale de Saint-Rémy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :**

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) pour un recours contentieux.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera notifié au club de pétanque de SAINT-RÉMY et publié conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 08 mars 2024.

Florence PLISSONNIER

Maire



Notifié le 11.03.2024